



Montréal, le 4 mars 2016



Objet : Demande d'accès à l'information
N/D : 6122.05.531

Monsieur,

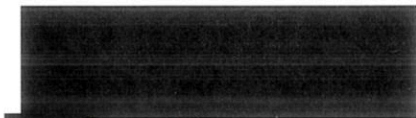
La présente fait suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 3 février 2016.

En ce qui concerne les congés de maladie depuis plus d'un an et plus de deux ans, vous trouverez sous pli un tableau pour les années visées par votre demande. Par contre, il faut noter que les informations demandées n'existent pas pour les équivalents temps complet et que ce n'est pas du salaire qui est versé mais des prestations d'assurances. Par ailleurs, en ce qui a trait aux congés de maladie pour plus de 90% du temps nous n'avons pas de document qui répond à votre question telle que formulée.

D'autre part, il n'y a aucun employé mis en disponibilité, prêté à un autre organisme public ou travaillant dans un autre ministère ou organisme mais étant payé par Loto-Québec et ses filiales.

Quant au taux d'absentéisme, vous trouverez sous pli un tableau pour les cinq dernières années.

Nous vous prions d'agréer,  l'expression de nos sentiments les meilleurs.



 Lynne Roiter,
Secrétaire générale et
Vice-présidente - Direction juridique
Responsable de la Loi sur l'accès à l'information
Loto-Québec et ses filiales

P.j.

1) Employés en congé maladie

Période de référence: 1er janvier 2014 au 31 décembre 2015

	Plus d'un an	Plus de 2 ans
	Nb employés	Nb employés
Loto-Québec et filiales	4	2
SCQ	36	9

Période continue, sans retour au travail

2) Taux d'absentéisme des 5 dernières années

Année financière	Loto-Québec et filiales	SCQ ¹
2011-2012	5,1%	8,0%
2012-2013	5,1%	7,9%
2013-2014	4,8%	7,8%
2014-2015	5,6%	7,8%
2015-2016 ²	6,0%	7,9%

1) Comprend les quatre casinos dont trois sont ouverts 365 jours par année et deux qui le sont 24hres/24

2) Jusqu'au 31 décembre 2015

Source: taux absentéisme corporatif de décembre 2015

Incluant courte durée, longue durée et lésions professionnelles